



# FORCES LMS



## PARCOURS JE GERE MES EQUIPES

# 32

FORMATIONS VIDEO  
de 8 minutes en moyenne



DES APPORTS  
THEORIQUES

en format PDF



DES TESTS  
DE VALIDATION

pour valider vos acquis



Environ 11 heures  
pour se former

### PREREQUIS

- Aucun

### OBJECTIFS

- Savoir organiser le service personnel dans l'entreprise
- Savoir gérer tant les relations individuelles que collectives avec les salariés

### PUBLIC VISE

- Responsables ressources humaines de PME et chargés de RH de grands groupes
- Dirigeants de TPE remplissant souvent le rôle de DRH
- Managers de centre de profit
- Responsables syndicaux

### EXPERTS FORMATEURS

- Experts en management de proximité et à distance, en ressources humaines et en développement commercial de PME
- Spécialistes en dialogue social, polémologie, management du capital humain et création de valeur
- Avocats spécialistes en droit social
- Experts-comptables et gestionnaire de la paie
- Consultants psychologues spécialisés en gestion du stress

## LES 32 FORMATIONS DE VOTRE PARCOURS EN DETAIL

- 1/ Je pilote les ressources humaines de mon entreprise
- 2/ Je mets en place un SIRH dans mon entreprise
- 3/ Je déploie une politique de rémunération motivante
- 4/ Je mets en place des avantages sociaux
- 5/ J'organise et planifie l'activité de mes équipes
- 6/ J'évalue la performance de mes vendeurs ou commerciaux
- 7/ Je suis la réalisation des objectifs de mes collaborateurs
- 8/ Je verse des primes aux salariés
- 9/ Je rémunère et motive mes commerciaux
- 10/ Je motive mes commerciaux
- 11/ Je mets en place la participation, l'intéressement, l'actionnariat salarié
- 12/ Je mets en place l'intéressement
- 13/ Je gère un apprenti
- 14/ Je gère des collaborateurs 2.0
- 15/ Je gère les congés payés
- 16/ Je gère les arrêts maladie
- 17/ Je gère les absences des salariés pour maladie
- 18/ Je comprends et maîtrise l'absentéisme
- 19/ Je gère les absences répétées d'un salarié
- 20/ Je manage des personnalités difficiles
- 21/ Je préviens les conflits
- 22/ Je gère les conflits
- 23/ Je gère les conflits avec les salariés
- 24/ Je règle un conflit entre collaborateurs
- 25/ Je recadre les contrevenants
- 26/ Je m'initie au management des risques psychosociaux
- 27/ Je préviens les risques psychosociaux
- 28/ Je préviens le harcèlement moral
- 29/ Je me sépare d'un salarié par rupture conventionnelle
- 30/ Je prends des précautions avant de licencier
- 31/ Je prends des précautions avant de licencier pour inaptitude
- 32/ Je maîtrise les outils du dialogue social

### **i** Vous voulez suivre ce parcours ?

L'équipe pédagogique peut être contactée sur [pedagogie@laformationpourtous.com](mailto:pedagogie@laformationpourtous.com) (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Le prix du parcours de formation est de 70 € T.T.C. et comprend :

- le parcours de formation en tant que tel.
- un abonnement pour un parcours de formation donne accès aux formations du parcours. L'accès à la plateforme débute dans les 48h ouvrables maximum après le règlement de la formation, une fois le compte créé par les équipes de FORCES et le parcours choisi par l'apprenant, à raison d'un mois par parcours.
- des quiz de validation de connaissance après chaque module vidéo, avec correction automatique des réponses apportées. Sur option, le candidat peut demander à passer un examen en ligne sous surveillance de webcam.
- des documents complémentaires aux concepts étudiés, de type Glossaire ou Tableaux à compléter.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos. Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site [service-public.fr](http://service-public.fr) pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>